



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 mars 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet,
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, S. Pérou, S Baud, M. Bourguignon
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, R. Cusin
Pouvoirs : T. Eudes donnée à S. Baud, Nicolas Laks donné à Nathalie Laks,
C. Arhuero donné à M. Genoud
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	14
Dont pouvoirs	03

N° 2024-20

FINANCES- Reconduction d'une subvention à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Dans le cadre de la politique de soutien au mode actif et pour inciter les habitants de la commune à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels et participer à la réduction des gaz à effet de serre,

La commune de Beaumont a instauré en 2022 un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Cette offre ne s'adresse qu'aux Beaumontois en résidence principale uniquement.

En 2022, 1 dossier a été accepté pour l'obtention de cette subvention.

En 2023, 9 dossiers ont fait l'objet d'une aide

Il est donc proposé la reconduction de cette aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi de l'aide que pour l'achat d'un seul VAE par personne limité à deux vélos par foyer.

Le VAE peut être neuf ou d'occasion, conforme à la réglementation et acheté localement (dans le département)

La commune de Beaumont versera au bénéficiaire une aide de 250 euros par vélo si le vélo coûte jusqu'à 4 000 euros TTC et une aide de 150 euros par vélo si le coût du vélo est supérieur à 4 000 euros TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

La demande fera l'objet d'un montage de dossier ainsi que d'une signature de convention.

N° 2024-20



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 074-217400316-20240328-D2024_20-DE

S²LO

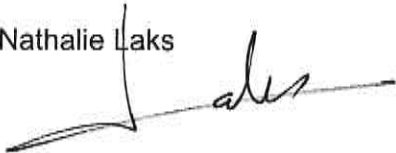
Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement de cette aide selon les critères fixés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- De confirmer que les crédits nécessaires à ces aides seront prévus au budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie Laks



Le maire,

Marc Genoud



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

